

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE D'UNE
SUBVENTION AU TITRE
DE L'APPEL A PROJETS
INNOVANTS - POUR LES «
20 ANS DE LA CLASSE
PREPA » DE L'EBAG -
AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE DANS LE
CADRE DU SCHEMA
DEPARTEMENTAL DES
ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES - ANNEE
2024**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe 4 ;

D_2024_0151

Considérant la prise en compte des arts plastiques dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) 2023-2027 ;

L'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) souhaite créer un évènement pour célébrer les 20 ans de sa Classe Prépa, du 12 octobre au 15 décembre 2024.

Cet évènement comprendrait une exposition en faisant appel à 12 anciens élèves devenus artistes, des évènements annexes (tables rondes, médiation...), la création d'une vidéo recueillant les témoignages et parcours des anciens élèves et le développement de partenariats avec des structures déjà présentes sur le territoire : la Villa du Parc pour organiser et accueillir l'expo, la Fête du livre d'artiste de l'Archipel Butor, les établissements scolaires invités à visiter l'expo, les CIO, des conférences / échanges entre les professionnels et les élèves de la classe prépa, en partenariat avec Grand Forma, et éventuellement le Conseil départemental susceptible de subventionner le projet au titre des « projets innovants ».

Cet évènement est en lien avec les Pratiques Amateurs, ce qui le rend éligible à l'appel à projets innovants du Département. A ce titre, le projet de l'EBAG prévoit notamment une visite de l'exposition par les élèves des cours de pratiques amateurs enfants afin qu'ils effectuent ensuite – dans le cadre de leur cours au sein de l'école – un travail de restitution sur une œuvre de leur choix présentée à cette exposition.

Le budget prévisionnel de l'évènement s'élève à 34 600 € et la subvention du Département est plafonnée à 5 000 €.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER une subvention de 5 000 € pour l'EBAG auprès du Département de la Haute-Savoie, au titre de l'appel à projets innovants dans le cadre du SDEA ;

D'ACCEPTER ET DE SIGNER lui-même ou son représentant tous les documents se rapportant à cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24/06/2024



ID : 074-200011773-20240607-D_2024_0151-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.